



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le 29 AOUT 2018

Le Directeur Général

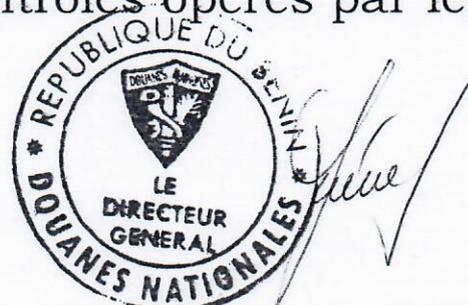
COMMUNIQUE RADIO

N° 2937 / DGDDI/DBP

TELEVISE

Le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects invite tous les propriétaires des véhicules automobiles mis à la consommation au Bénin, de se munir lors de leur déplacement, d'une copie de la quittance de paiement des droits et taxes et de la déclaration en douane.

Il les invite par la même occasion à une franche collaboration lors des contrôles opérés par les Services de la Douane.



Charles Inoussa SACCA BOCO.-